Situation des droits de l'homme
Période de référence : (11 juillet au 26 septembre 2017)

- **DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

- **Visite des lieux de détention**

Sur la période de référence, la CNDHCI a pu visiter les prisons. Ces visites ont été sanctionnées par un rapport. Celui-ci montre une surpopulation carcérale avec un surnombre estimé à 6116 détenus, la population carcérale représente près du double de la capacité théorique des MA. Le rapport souligne aussi les conditions matérielles précaires : accès difficile à l'eau potable et à une alimentation saine et équilibrée. S'agissant des détentions préventives, la CNDHCI constate que la circulaire N°005 du 06 Avril 2017 relative à la détention préventive tarde encore à produire ses effets. La CNDHI a transmis à l'autorité compétence les recommandations du rapport.

- **Visite à Madame Simone Ehivet GBAGBO**

Sur la période de référence, la CNDHCI a pu s'enquérir des conditions de détention de Madame Simone Ehivet Gbagbo. Si dans l'ensemble les conditions de sa détention sont satisfaisantes, elle se plaint en revanche des nombreux obstacles qui entravent son droit de recevoir des visiteurs. La CNDHCI a écrit au Garde des sceaux afin que des mesures soient prises pour favoriser la jouissance par elle de ce droit.

- **Sur le plan sécuritaire.**

- **Attaques des positions des Forces de Défense et de sécurité (FSD)**

La CNDHCI constate une mutationdes défis sécuritaires.Caractérisés par des mutineries dans la première moitié de l'année, la période de référence a été marquée par des attaques des positions des Forces de Défenses et de Sécurité (FDS)

- Attaque dans 2 camps militaires à Korhogo à Abobo dans la nuit du 14 au 15 juillet 2017, (3 morts) ;
- Attaque du commissariat du 16e arrondissement de Yopougon (la nuit du 19 juillet 2017)
- Attaque de l'école de police (la nuit du 19 au 20juillet 2017) ;
- Attaques Azaguié Gendarmerie (samedi 22 juillet 2017) ;
- Attaques Fresco, (29 juillet 2017) ;
- Attaque de la brigade de Gendarmerie à Songon (3 septembre 2017) ;
- Attaque du commissariat d'Adzopé (le 04 Aout 2017) ;
- Attaque du 34e arrondissement, Abobo dans la journée du mardi 26 septembre 2017. Des armes ont été emportées. Aucune perte en vie humaine n'a été déplorée.

- **Les enfants dits ''microbes'' ou en conflit avec la loi.**

Depuis 2013, la CNDHCI ne cesse d'appeler l'attention du Gouvernement sur ce phénomène qui trouble la quiétude des populations. Ainsi, le 31 août 2017, ils ont donné la mort à un fonctionnaire de

police qui regagnait son domicile après le service. Les jours qui ont suivi ont offert un spectacle de guérilla entre la police et ces délinquants présumés, donnant l'impression que la police réagissait au meurtre de l'un de ses éléments. Certaines personnes attribuent ce phénomène à la crise postélectorale. Toutefois la CNDHCI n'arrive pas à s'expliquer que les auteurs des attaques à main arméesont des enfants qui ont un âge compris entre 10 à 15 ansaient pu prendre part à cette crise. Aussi, faut-il noter que le processus de DDR a été conduit à son terme. La CNDHCI a élaboré un rapport sur cette thématique et remis au Gouvernement ses avis et recommandations.

- **Opération épervier 3**

Après les deux premières opérations qui ont permis une accalmie relative au niveau de la lutte contre la délinquance surtout juvénile, l'opération épervier III a été lancée le jeudi 21 septembre 2017.Toutefois, la CNDHCI s'interroge sur l'efficacité d'une telle opération en raison de son caractère ponctuel. En effet, après chaque d'opération, on assiste à une recrudescence de cettedélinquance. La CNDHCI souhaite que cette opération soit pérenne et qu'elle s'inscrive dans un plan global de sécurisation des personnes et biens.

- **Le printemps des évasions.**

La CNDHCI a pu constater sur la période de référence que les évasions sont devenuestrès fréquente :Palais de justice d'Abidjan, Tiassalé, Katiola, Aboisso, Gagnoa. Si le Gouvernement dans tous ces cas a déclaré ouvrir des enquêtes, les conclusions tardent à être connues et aucune solution ne semble avoir été trouvée. La CNDHCI recommande l'accélération des enquêtes et souhaite que les résultats soient rendus publics et les responsables sanctionnés. Elle souhaite par ailleurs la construction de nouvelles prisons. La dernière véritable prison construite est la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA), construite à la fin des années 70 et en début des années 80.

- **Les réunions politiques.**

Deux grandes réunions politiques ont marqué la période de référence. Le congrès du Rassemblement des Républicains (RDR) et la commémoration du 3e anniversaire de ''l'appel de Daoukro''.

Le premierévènement a été marqué par la nomination à de haut postes de responsabilité des femmes, notamment à la Présidence et au Secrétariat général. La CNDHCI se réjouit de ces nominationsquidonnent effet aux dispositions de l'article 36 de la Constitution. Elle invite l'Etat à adopter la loi proposée dans cet article.

S'agissant du 2e évènement, l'appel de Daoukro, la CNDHCI note avec satisfaction que cette célébration a eu pour effet de mettre en sourdine la campagne qui avait déjà démarré dans les états-majors politiquesrelativement à l'élection présidentielle de 2020. Il faut rappeler que dans sa déclaration en date du 04 août 2017, la CNDHCI avait appelé à mettre fin à cette campagne prématurée.

- **Elections**

La CNDHCI a observé que contrairement aux dispositions de la loi, la liste électorale n'a pas encore été mise à jour au titre de l'année 2017. Elle voudrait donc inviter les autorités en charge de cette question à le faire afin d'éviter des tensions à l'approche des élections.

- **DROITS ECONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS (DESC)**

Sur la période de référence, trois fais majeurs ont caractérisé les DESC : – la lutte contre la vie chère, le droit à l'éducation et la saison des incendies et un fait symbolique – le blocage des routes par les populations.

- **Lutte contre la vie chère** :

Le Gouvernement a pris un décret dans l'optique de lutter contre la vie le 12 juillet 2017 et la mise en œuvre était prévue pour le 12 aout 2017. Si la CNDHCI se réjouit de cette mesure qui arrive à point nommé, elle constatetout de même que les effets sont mitigés sur le terrain. Les prix, selon les consommateurs restent à la hausse. Aussi, après l'effervescence des premiers jours de mise en œuvre, elle constate un silence du gouvernement sur la question. Une évaluation de la situation est souhaitable.

- **Droit à l'éducation.**

La rentrée scolaire a été annoncée par le Ministère de l'Education nationale pour le 11 septembre 2017 sur toute l'étendue du territoire nationale. Force est de constater qu'à peine commencée elle est sujette à de fortes perturbations. Celles-ci tirent leur source des manifestations organisées par la FESCI contre les frais d'inscription fixés à 6000 frs CFA, par arrêté ministériel du ministre de l'Education nationale, auxquels s'ajoutent les frais supplémentaires.

La CNDHCI sur cette question a pu documenter des atteintes à l'intégrité physiques (élèves blessés, lycée moderne de Cocody), des menaces contre des personnes et des destructions de biens matériels.

Elle a rencontré la direction de la FESCI le jeudi 21 septembre 2017 avec qui elle a échangé et obtenu le principe d'une trêve. La CNDHCI rencontrera incessamment le Ministère de l'éducation Nationale pour trouver une solution pérenne.

Nous avons appelé au calme et invité les autorités de l'école à clarifier les frais d'inscription et frais supplémentaires ou annexes selon les appellations. Les revendications des étudiants si légitimes soient elles doivent s'exprimer conformément aux lois de la république.

- **La saison des incendies.**

- **Incendie du marché d'Abobo**

La saison des incendies se poursuit après celui d'Adjamé (le 23 juin 2017). Les commerçants de la commune d'Abobo ont vécu une nuit triste le dimanche 17 septembre 2017. Tout le grand marché est parti en fumée.

Déclaré aux environs de 20 heures et arrivés sur les lieux aux environs de 21 heures selon les personnes enquêtées, ce n'est qu'à 2 heures du matin que les pompiers sont arrivés à bout des flammes. Les premiers véhicules des sapeurs-pompiers arrivés sur les lieux ne contenaient pas d'eau et les bouches d'incendie étaient défaillantes.

Cette situation qui heureusement n'a pas occasionné des pertes en vie humaine a toutefois engendré d'énormes pertes économiques dans un contexte où les ménages connaissaient des difficultés économiques.

La CNDHCI a interpelé les autorités ivoiriennes sur la sécurité des personnes et des biens dans tous les marchés de Côte d'Ivoire et sur la récurrence des incendies dont les enquêtes restent malheureusement et toujours sans suite.

- **Incendie d'habitations au quartier Selmer, Commune de Yopougon**

Deux jours après l'incendie du marché d'Abobo, la CNDHCI a pu documenter, le mardi 19 septembre 2017, un autre incendie survenu à Yopougon-Selmer. Selon nos sources, les soldats du feu auraient mis plus d'une heure à arriver sur les lieux. Cet incendie pose manifestement la question de la sécurisation des biens. La CNDHCI invite le Gouvernement à renforcer les capacités opérationnelles des sapeurs-pompiers pour plus de promptitude dans leurs opérations de secours.

- **Manifestation des populations**

Sur la période de référence, la CNDHCI a pu documenter dans la région du Hambôl une grève des transporteurs et des manifestations de populations. Ces manifestations sont consécutives à l'état de dégradation des infrastructures routières sur l'axe Katiola – Ferké. Les autorités ivoiriennes en réponse à cette situation ont promis la réhabilitation de cet axe à compter de novembre 2017. La CNDHCI suivra la mise en œuvre de cette promesse.

- **DROITS DE LA SOLIDARITE**

- **Inondations à l'Ouest : Guiglo, Toulépleu.**

Les pluies diluviennes à l'ouest de la Côte d'ivoirese sont abattues sur la région du Guemon et du Cavally. Celle-ci ont occasionné des inondations de nombreux villages, des pertes en matériels, des récoles anéantis et des routes coupées et provoqué des déplacements de populations. S'il est vrai que le Gouvernement a apporté son soutien aux populations sinistrées le vendredi 22 septembre 2017, la question de solutions pérennes demeure plus que jamais posée. Le principe de précaution et de non répétition doit amener le Gouvernement à interdire toute installation de populations dans les zones à risques.

- **Infiltration dans la forêt classée de TAI (Région du Cavally) et du Gouindebe.**

La CNDHCI a conduit, début 2017, une mission d'enquête dans la forêt deTAI pour s'enquérir l'état de destruction du couvert forestier Classé de la région du Cavally. Les conclusions de cette enquête ont permis de documenter plusieurs exactions commisses par des groupes armés sur les populations riveraines. Le rapport souligne en outre de nombreuses atteintes aux droits de l'homme notamment, le Droit à la vie, le droit au respect de l'intégrité physique et à la dignité humaine, le droit à la propriété et à la liberté de commerce. La CNDHCI a transmis au Gouvernement les recommandations du rapport aux fins de mettre fin à cette occupation illégale et protéger les populations contre les agissements de ces groupes armés.